Cour d'Appel de Lyon

Tribunal de Grande Instance de Lyon

Jugement du : 16/09/2014
16ème chambre correctionnelle
N° minute : 006222

N° parquet : 08000150022

Plaidé le 01/07/2014
Délibéré le 16/09/2014
Prévenus : ABOU Norbert – MICHON LEHNEBACH Xavier

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Lyon le PREMIER JUILLET DEUX MILLE QUATORZE,

Composé de :
Président : Monsieur GAY Jean-Hugues, vice-président,
Assesseurs : Madame ROGNARD Yolande, vice-président,
Madame COMMEIGNES Françoise, juge,
Assistés de Madame TISSOT Annick, greffière,

en présence de Monsieur TREMEL Fabrice, vice-procureur de la République,

a été rendu le jugement suivant :

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

PARTIES CIVILES :

LA BANQUE POPULAIRE DU SUD, dont le siège social est sis 38 boulevard Clémenceau – 66000 PERPIGNAN, partie civile, prise en la personne de son représentant légal,
non comparante représentée par Maître Pascal-Yves BRIN et Maître Cyril KUJAWA (SELARL LE ROUX BRUN MORAINE) avocats au barreau de MARSEILLE

Maître Jean-François PETAVY, Mandataire Judiciaire, demeurant 6 rue Emiel Duclaux – 15000 AURILLAC, es qualités de représentant des Créanciers de la SCCV MERBOUL LE LIORAN et de Commissaire à l'éxécution du plan de continuation de la Société Civile de Construction Vente dont le siège social se trouve 101 rue Nollet – 75017 PARIS, Etablissement secondaire : Le Remberter, SUPER LIORAN – 15300 LAVEISIERE, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aurillac sous le numéro 487 708 166, désigné à ses fonctions suivant jugement du Tribunal de Commerce d'Aurillac en date du 02 mars 2010 et du 04 octobre 2011, partie civile,
non comparante représentée par Maître Corinne SERMADIRAS, avocat au barreau d'AURILLAC

LES ACQUEREURS DE LA RESIDENCE "LE GRAND PHOENIX"

1. **Monsieur Philippe ALLENET** né le 08/07/1960 à PARIS (14ème) de nationalité française exerçant la profession deDirecteur d'Etablissement, demeurant au 13 rue Armand Carrel 75019 PARIS.
2. **Madame Florence ALLENET** née GIRAULT le 9/09/1961 à Paris 12ème de nationalité française sans profession demeurant au 13 rue Armand Carrel 75019 PARIS.
3. **Monsieur Rodolphe ANYLA** né le 21/11/1977 à LE MANS de nationalité française exerçant la profession de médecin généraliste demeurant au 19 route de la Goulitiere 44240 SUCE SUR ERDRE.
4. **Madame Séverine ANYLA** née le 10/05/1978 à LE MANS de nationalité française exerçant la profession de commerciale

tous deux demeurant au 19 route de la Goulitiere 44240 SUCE SUR ERDRE.
5. **Madame Juliette AUCORDIER** née le 28/12/1945 à CHOISY LE ROI de nationalité française, retraitée demeurant à le Grand Montrevault 18360 FAVERDINES.
6. **Monsieur Antoine BEDOY** né le 11/03/1955 à HAZEBROUK (Nord) de nationalité française exerçant la profession de Directeur, demeurant 6 avenue des Flandres 59190 MORBECQUE.
7. **Madame Chantal COMMEIGNES** née le 29/12/1957 à ALES (GARD) de nationalité française, exerçant la profession de Conservateur de bibliothèque, demeurant 165 rue Eugène Jacquet 59700 MARCQ EN BAROEUL.
8. **Monsieur Williams BELLA**, né le 22/09/1978 à ROME (Italie) de nationalité française exerçant la profession de Chargé d'Affaires, demeurant au 21, Allée Saint-Paul 92390 VILLENEUVE LA GARENNE.
9. **Madame Nafissatou BELLA** née le 28/01/1979 à DAKAR (Sénégal) de nationalité française exerçant la profession de Généraliste en ressources humaines demeurant au 21, Allée Saint-Paul 92390 VILLENEUVE LA GARENNE.
10. **Monsieur Alex BENE** né le 29/04/1954 de nationalité française exerçant la profession d'agent EDF, demeurant Chemin de Bruyas 30130 SAINT PAULET DE CAISSON.
11. **Madame Josyane BENE** née **PECH** le 17/03/1954 de nationalité française exerçant la profession de Secrétaire de Direction, demeurant Chemin de Bruyas 30130 SAINT PAULET DE CAISSON.
12. **Monsieur Georges BERLIOCCHI** né le 03/06/1961 à NICE de nationalité française exerçant la profession de Gérant d'entreprise BTP, demeurant au 461 Lieu Dit Lou Cayre -L'Abadie -0640 CANTARON.
13. **Madame Judith BERLIOCCHI** née **CADIS** le 29 novembre 1962 au Mas d'Agenais de nationalité française exerçant la profession de comptable, demeurant au 461 Lieu Dit Lou Cayre -L'Abadie -0640 CANTARON.
14. **Monsieur Jean-Michel BERTRANDIE** né le 25/02/1960 de nationalité française exerçant la profession de directeur de clientèle, demeurant au 19, Allée d'Aquitaine 95130 FRANCONVILLE.
15. **Madame Bela Maria BERTRANDIE** née **ROLO** le 28/06/1964 à Fiaes Valpagos (Portugal) de nationalité française exerçant la profession de responsable commercial, demeurant au 19, Allée d'Aquitaine 95130 FRANCONVILLE.
16. **Monsieur Patrick BIRBA**, né le 13 juillet 1960 à SAINT CYR SUR MER (83), de nationalité française, demeurant 31, rue Camille Pelletan 83500 LA SEYNE SUR MER.
17. **Madame Anne Marie FRANCOIS épouse BIRBA**, née le 10 juillet 1956 à PUGET VILLE (83), de nationalité française, demeurant 31, rue Camille Pelletan 83500 LA SEYNE SUR MER.
18. **Monsieur Yann BOISSINOT** né le 30 novembre 1980 à Bressuire de nationalité

française exerçant la profession de coordinateur de travaux, demeurant au 15bis village de Kerné - logement n°4 - 56170 QUIBERON

19. **Monsieur Philippe BOTTE**, né le 15/10/1952 à Elbeuf, de nationalité française, exerçant la profession de responsable technique, demeurant au 12, rue Jean baptiste Charcot, 95270 VIARMES.

20. **Madame Chantal BOTTE**, née le 20/05/1953, de nationalité française, exerçant la profession de kinésithérapeute, demeurant au 12, rue Jean baptiste Charcot, 95270 VIARMES.

21. **Monsieur Jacques BOUCHE** né le 22/06/1959 de nationalité française exerçant la profession d'ingénieur informaticien, demeurant 31, rue des Usages 60560 ORRY LA VILLE.

22. **Madame Florence BOUCHE née BLAIN** le 24 /09/1958 à PARIS 8ème de nationalité française, exerçant la profession
d'ingénieur informaticien, demeurant 31, rue des Usages 60560 ORRY LA VILLE.

23. **Monsieur Stéphane BOUDARD** né le 29/08/1966 à MALESTROIT de nationalité française exerçant la profession de médecin, demeurant Vila l'Oustalet Chemin de saint-pierre 13390 AURIOL.

24. **Madame Isabelle Juliette BOUDARD née CABON** le 3 juillet 1970 à Saint Etienne de nationalité française et exerçant la profession de médecin salarié, demeurant Vila l'Oustalet Chemin de saint-pierre 13390 AURIOL.

25. **Monsieur Hervé BOULMIER** né le 11/02/1961 à PARIS de nationalité française exerçant la profession de Consultant, demeurant au 4, Rue Léon JAMIN 92300 LEVALLOIS PERRET.

26. **Madame Cécile BOULMIER** née le 02/10/1977 à PARIS de nationalité française exerçant la profession de directrice juridique, demeurant au 4, Rue Léon JAMIN 92300 LEVALLOIS PERRET.

27. **Monsieur David BREUNIN**, né le 12/06/1970 à VILLENEUVE D'ASCQ de nationalité française exerçant la profession d'Animateur commercial, demeurant 6, Clos des Mazières 59273 PERONNE EN MELANTOIS.

28. **Madame Laurence GUILLOT** née le 22/01/1973 à VICHY . exerçant la profession de Vendeuse demeurant 6, Clos des Mazières 59273 PERONNE EN MELANTOIS.

29. **Monsieur Claude CARTON** né le 10/08/1960 de nationalité exerçant la profession de charpentier, demeurant au 6, Rue Champ du Moulin 16170 MAREUIL

30. **Madame Maryline CARTON** née le 07/04/1962 de nationalité française exerçant la profession de directrice d'agence bancaire, demeurant au 6, Rue Champ du Moulin 16170 MAREUIL.

31. **Monsieur Daniel Jean CASSAGNE** né le 20 octobre 1960 à Beaumont sur Oise de nationalité française exerçant la profession de directeur artistique, demeurant 27 Rue de la Ville Neuve 78970 MEZIÈRES SUR SEINE.

32. **Monsieur Gilbert CAYEUX** né le 21 mars 1955 à TOUL (54) de nationalité française exerçant la profession de Paysagiste, demeurant Bâtiment Arlequin, 2 Rue Lucien Hinzelin, 54250 CHAMPIGNEULLES.

33. **Mme Chantal CAYEUX** née le 31 mars 1953 à UZENAIN (88) de nationalité française exerçant la profession d'Aide Médico-Psychologique, demeurant Bâtiment Arlequin, 2 Rue Lucien Hinzelin, 54250 CHAMPIGNEULLES.

34. **Monsieur Guy CHABRILLAT** né le 26/09/1949 de nationalité française exerçant la profession de Directeur de services, demeurant au 3 allée Jacques Brel 18110 FUSSY.

35. **Madame Jocelyne HARDY CHABRILLAT** né le 10/04/1955 exerçant la profession de Notaire, demeurant au 3 allée Jacques Brel 18110 FUSSY.

36. **Monsieur Guy CHABROLLE** né le 19/11/1953 à CLERMONT FERRAND (63) de nationalité française exerçant la profession de Cadre dans une Société d'assurance, demeurant 19, Rue Voltaire 63800 COURNON. D'AUVERGNE

37. **Madame Corinne CHABROLLE née BONNEVIE** le 24/07/1963 à THIERS (63) de nationalité française exerçant la profession d'Employée de banque, demeurant 19, Rue Voltaire 63800 COURNON. D'AUVERGNE.
38. **Monsieur Camille CHAIZE** né le 11/05/1983 à COLMAR de nationalité française exerçant la profession d'Agriculteur, demeurant au 215 Lieu dit Le coin 68370 ORBEY.
39. **Monsieur Guy CHAPAT** né le 14/04/1948 de nationalité française, Retraité, demeurant Place de la Déportation 63140 CHATELGUYON.
40. **Madame Monique CHAPAT** née le 23/02/1948 de nationalité française, Retraité et demeurant Place de la Déportation 63140 CHATELGUYON.
41. **Monsieur Jérémie CHEZEL**, né le 21 mars 1978 de nationalité française exerçant la profession de Conseiller Emploi Formation demeurant Rue Mont Saint Guibert 69640 COGNY.
42. **Monsieur Bruno CHOCHOY**, né le 12/08/1954 de nationalité française exerçant la profession de régisseur d'exploitation agricole, demeurant au 3, Rue de la Garenne 36100 SAINT-GEORGES SUR ARNON.
43. **Madame CHOCHOY** demeurant au 3, Rue de la Garenne 36100 SAINT-GEORGES SUR ARNON.
44. **Monsieur Pierre CHOUARD**, né le 12/03/1972 à Lons le Saunier de nationalité française exerçant la profession de Dessinateur industriel et demeurant 18, Cité de serger 39200 SAINT CLAUDE.
45. **Monsieur Bruno COEFFE** né le 05/1971 à LAVAL (53) de nationalité française exerçant la profession de Technicien, demeurant 16, Allée du Clos Bonnet, 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD.
46. **Madame Magali COEFFE née LAVILLENIE**, le 06/05/1973 à SOYAUX (16) de nationalité française exerçant la profession de médecin, demeurant 16, Allée du Clos Bonnet, 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD.
47. **Monsieur Stéphane COUVRIE**, né le 16 septembre 1959 à Saint Ouen des Toits (53410), de nationalité française, exerçant la profession de directeur de région APAVE, demeurant La Pegannerie, 53410 LAUNAY VILLIERS.
48. **Madame Nathalie COUVRIE**, de nationalité française, demeurant La Pegannerie, 53410 LAUNAY VILLIERS.
49. **Monsieur Yannick DECARY**, né le 25//11/1970 à BONDY (93), de nationalité française exerçant la profession de Commercial, demeurant 28 impasse du Safre, 30400 Villeneuve Les Avignon.
50. **Madame Pascale DECARY** née le 08/10/1969 de nationalité française exerçant la profession d'artisan, demeurant 28 impasse du Safre, 30400 Villeneuve Les Avignon.
51. **Monsieur Laurent DECOTTIGNIES**, né le 05/10/1961 à Linselles de nationalité française, exerçant la profession de directeur technique, demeurant 6, châteaux Saint Sylvère 95000 CERGY PONTOISE.
52. **Monsieur Cédric DELATTRE** né le 14 juin 1980 à CHATEAU GONTIER de nationalité française exerçant la profession de consultant, demeurant au 11 Boulevard de Brandebourg 94200 IVRY SUR SEINE.
53. **Monsieur Jean-Michel DELEVACQUE** né le 18/01/1948 à BARLEUX de nationalité française exerçant la profession de gérant de société, demeurant 71, Rue Fleurie 37540 SAINT CYR sur LOIRE.
54. **Madame Marie-Christine DELEVACQUE** née le 17/07/1953 à CAMBRAI, de nationalité française exerçant la profession de gérante de société, demeurant 71, Rue Fleurie 37540 SAINT CYR sur LOIRE.
55. **Monsieur Laurent DELHOUME** né le 20/02/1956 à CONFOLENS de nationalité française exerçant la profession de Gérant d'entreprise, demeurant au « Le petit Saint-Martin » 24300 SAINT MARTIAL DE VALETTE.
56. **Madame Catherine DELHOUME née DOGNETON** le 24/11/1958 à ANGOULEME de nationalité française exerçant la

profession de Directrice d'entreprise, demeurant au « Le petit Saint-Martin » 24300 SAINT MARTIAL DE VALETTE.

57. **Monsieur Eric DELLILE**, né le 26/12/1967 à Bray en val, de nationalité française, exerçant la profession d'ouvrier, demeurant 4, rue de la Forêt, 45460 BRAY EN VAL.

58. **Monsieur Christian DELLIS** né le 18 avril 1954 à Joigny de nationalité française exerçant la profession de Professeur de construction, demeurant 32, Rue du général Haxo prolongée à 88000 EPINAL.

59. **Madame Jocelyne Valentine DELLIS née MUNIER** le 15 mars 1957 à Darney de nationalité française exerçant la profession de comptable, demeurant 32, Rue du général Haxo prolongée à 88000 EPINAL.

60. **Monsieur Sylvain DESJARDIN** né le 22/08/1962 à REIMS de nationalité française exerçant la profession d'Agent de conduite SNCF, demeurant 19 rue des Moyères 51370 LES MESNEUX.

61. **Madame Sandrine DESJARDIN** née le 08/06/1969 à SAINT MAUR DES FOSSES de nationalité française exerçant la profession d'Infirmière, demeurant 19 rue des Moyères 51370 LES MESNEUX.

62. **Monsieur Rémy DOUGE** né le 24/02/1951 à ANGERS de nationalité française exerçant la profession d'Expert-comptable demeurant au 18, Rue de la Genvrie 49000 ANGERS.

63. **Monsieur Christophe DUCLERMORTIER** né le 03/04/1968 à LENS (62) de nationalité française exerçant la profession de Professeur, demeurant 17, Rue Frison Roche 62800 LIEVIN.

64. **Madame Sandrine DUCLERMORTIER née LESIRE** le 11/07/1969 à LENS (62) exerçant la profession de Secrétaire, demeurant 17, Rue Frison Roche 62800 LIEVIN.

65. **Monsieur Ludovic DUMAIS** né le 13/06/1974 de nationalité française exerçant la profession d'Ouvrier boucher, demeurant au Allée Des Bruyères PONT-MAHE 44410 ASSERAC

66. **Madame Florence DUMAIS née PIZEL**, née le 14 août 1973 à MONT SAINT MARTIN de nationalité française exerçant la profession de Capitaine des Sapeurs Pompiers, demeurant au Allée Des Bruyères PONT-MAHE 44410 ASSERAC.

67. **Monsieur Laurent DURRAND**, né le 06/01/1977 à Paris, de nationalité française exerçant la profession d'Enseignant, demeurant au 2 rue des Chataîgniers 91230 MONTGERON

68. **Monsieur James ELLWOOD** né le 5 avril 1966 à Nottingham (Royaume-Uni) de nationalité britannique exerçant la profession d'avocat, demeurant à Appartement 58, Quay West, Douglas IM1 5AG, Isle of Man, British Isles.

69. **Madame Rosemarie Beverey Denis ELLWOOD née WILSON** de nationalité britannique, demeurant à Appartement 58, Quay West, Douglas IM1 5AG, Isle of Man, British Isles.

70. **Monsieur Richard Vernon VANDERPLANK**, né le 04 février 1967 avocat et notaire, demeurant à The Stables, Trollaby Lane, Union Mills, Isle of Man IM4 4AP, British Isles

71. **Mme Kathryn Louise VANDERPLANK, née WILLIAMSON**, demeurant à The Stables, Trollaby Lane, Union Mills, Isle of Man IM4 4AP, British Isles

72. **Monsieur Gilles FERNANDEZ** né le 25/12/1953 de nationalité française exerçant la profession de Responsable Achats demeurant au 11, rue du Dolmen 37260 ARTANNES SUR INDRE

73. **Madame Béatrice FERNANDEZ** demeurant Bat D Erable Appart 40, 20 rue de l'Hospitalité, 37510 BALLAN

74. **Monsieur FLOQUET**, né le 06/04/1954, de nationalité française, exerçant la profession d'ingénieur, demeurant 12, rue de l'Est 95110 SANNOIS.

75. **Monsieur Joël FOUILLE**, né le 21/03/1956 à Lignol, de nationalité française,

exerçant la profession de artiste peintre, demeurant 1, rue de Guénémé, 56310. BUBRY

76. **Madame Chantal FOUILLE**, née le 07/04/1957à Guéméné demeurant 1, rue de Guénémé, 56310. BUBRY

77. **Madame Arlette GAPIN née MILET** le 02/10/1951 à LE MANS (72) de nationalité française, enseignante retraitée, demeurant 2 chemin des Ferrières 72560 CHANGÉ

78. **Madame Marie-Hélène GARREC (BERVAS)** née le 11 aout 1957 à CHAMPLAN (91) de nationalité française exerçant la profession d'Ingénieur Agronome, demeurant au 2, Hent Croas Kerneing 29170 FOUESNANT

79. **Monsieur Alain GATT**, né le 07/07/1953 à Bone (Algérie) de nationalité française, exerçant la profession de policier municipal, demeurant Hameau de la Garde, Lou Regali, 13600 LA CIOTAT.

80. **Madame Irène Joséphine GATT née DANTONI** le 16 juin 1953 à Tunis (Tunisie) de nationalité française exerçant la profession d'adjointe technique, demeurant Hameau de la Garde, Lou Regali, 13600 LA CIOTAT.

81. **Monsieur Valère GERCE**, né le 20/06/1971 à Fort de France (MARTINIQUE) de nationalité française exerçant la profession de militaire, demeurant 22, Allée de la corderie, 16100 COGNAC.

82. **Madame Laure Marie-Madeleine GERCE née BEINAIME** le 11/10/1969 de nationalité française exerçant la profession d'enseignante, demeurant 22, Allée de la corderie, 16100 COGNAC.

83. **Monsieur Philippe GIROS** né le 18 janvier 1948 à BREBACH de nationalité française exerçant la profession de Responsable des Archives, demeurant 7, Chemin des Aventures, Les Grovêts, 41000 BLOIS.

84. **Madame Marie GIROS** née SIBIEN le 26/12/1949 à PARIS (11ème) de nationalité française sans profession, demeurant 7, Chemin des Aventures, Les Grovêts, 41000 BLOIS.

85. **Monsieur Ian GOLDING** né le 06/08/1970 à LONDRES (G-B) de nationalité britannique exerçant la profession de comptable, demeurant à Neuville 46210 BESSONNIES.

86. **Madame Barbara GOLDING** née le 26/05/1972 à DUNKERQUE de nationalité française exerçant la profession de traductrice, demeurant à Neuville 46210 BESSONNIES.

87. **Monsieur Hugues GRANVEAUX**, né le 25/09/1956 à THIONVILLE de nationalité française exerçant la profession de professeur, demeurant au n°37 Lot le Pré vert 13240 SEPTEMES LES VALLONS.

88. **Madame Nicole GRANVEAUX**, née le 24/12/1957 à Villerupt (54), de nationalité française, exerçant la profession d'assistante sociale, demeurant au n°37 Lot le Pré vert 13240 SEPTEMES LES VALLONS.

89. **Monsieur Simon GRAZIANI**, né le 6/08/1941 de nationalité française, retraité demeurant 25, rue du Croisic, 44420 la Turballe

90. **Madame Elisabeth ROME**, née le 08/02/1946 à MONTFERRAND de nationalité française, retraitée demeurant 4, Rue cardinal Giraud 63100 CLERMONT FERRAND.

91. **Monsieur Jean-Michel GUERIN** né le 12/04/1967 à SAINT MEEN LE GRAND de nationalité française exerçant la profession de Responsable commercial, demeurant au 22 Rue Maréchal Joffre 35000 RENNES.

92. **Monsieur Abdallah GUERRAOUI**, né le 29/03/1965 à Safi (MAROC), de nationalité française, exerçant la profession de médecin, demeurant 3, impasse des colverts, 03700 Bellerive sur Allier.

93. **Amal GUERRAOUI**, née le 19 avril 1964 à Safi, Maroc de nationalité française, exerçant la profession de pharmacien, demeurant 3, impasse des colverts, 03700 Bellerive sur Allier.

94. **Monsieur Patrick HENAULT**, né le 01/03/1958 de nationalité française exerçant la profession de Cadre d'atelier, demeurant au 6, Rue des écoles 95820 BRUYERES SUR OISE.
95. **Madame Armelle HENAULT** née le 14/10/1959 de nationalité française exerçant la profession de cadre de santé, demeurant au 6, Rue des écoles 95820 BRUYERES SUR OISE.
96. **Monsieur Claude HIRCHY**, né le 25 février 1950 à BESANCON, de nationalité française, demeurant 66, rue Anne Franck 25000 BESANCON
97. **Madame Anne HIRCHY**, née le 21 septembre 1951 à BESANCON, de nationalité française, demeurant 66, rue Anne Franck 25000 BESANCON.
98. **Madame Sylvie HOUZE DE L'AULNOIT**, née le 14 mai 1965, de nationalité française, exerçant la profession de contrôleur de gestion, demeurant 47, rue de Clef des Champs, 59910 BONDUES.
99. **Monsieur Christophe IMBERT** né le 19 octobre 1967 à VALENCE (26) de nationalité française exerçant la profession de Chargé de réalisation radio à France Inter, demeurant au 22 bis Avenue Joseph Froment 92250 LA GARENNE-COLOMBES
100. **Indivision MONTERO-JIMENEZ**, agissant en la personne de ses représentants légaux,
Monsieur Serge JIMENEZ et **Madame Sylvie Claudette JIMENEZ née HARRAULT** née le 27/11/1964 à Orléans de nationalité française exerçant la profession d'employée de banque,
tous deux demeurant, située 4, Allée des Chênes, 45450 DONNERY,
Monsieur José MONTERO né le 18/01/1966 à Orléans de nationalité française exerçant la profession de directeur d'agence bancaire et **Madame Frédérique Isabelle MONTERO** née TOGNI le 5/06/1966 à Verdun de nationalité française exerçant la profession de secrétaire de direction,
tous deux demeurant. 4 alléedes Chênes 45450 DONNERY
101. **Monsieur Yves JOUATHEL** né à ALENCON (61) le 10/12/1961 de nationalité française exerçant la profession de salarié, demeurant 4, Allée de La Forêt 61250 RADON.
102. **Madame Colette JOUATHEL** née à SEES (61) le 6/12/1960 de nationalité française exerçant la profession de commerçante, demeurant 4, Allée de La Forêt 61250 RADON.
103. **Monsieur Géry JOVENIAUX**, né le 06/09/1953 à Avesnes sur Helpe, de nationalité française, exerçant la profession de Professeur des écoles, demeurant 2, Avenue de Villars, 59550 Landrecies
104. **Madame Marie Agnès JOVENIAUX**, née le 04/01/1962 à Landrecies, de nationalité française, exerçant la profession de professeur des écoles, demeurant 2, Avenue de Villars, 59550 Landrecies.
105. **Monsieur Christophe KERHOAS**, né le 22/01/1970 à SAINT RENAN de nationalité française exerçant la profession d'Aviculteur, demeurant à LA sapinière 29290 MILIZAC.
106. **Monsieur Jean-Dominique KILLE** né le 15/06/1968 à MULHOUSE de nationalité française exerçant la profession d'Officier de marine, demeurant BP380343 Tamanu 98718 Punaauia - Tahiti - Polynésie française
107. **Mme Sophie KILLE née PARISOT** le 24/06/1971 à FRIBOURG (RFA) de nationalité française exerçant la profession de Médecin généraliste, demeurant BP380343 Tamanu 98718 Punaauia - Tahiti - Polynésie française
108. **Monsieur Christian LACAN** né le 26/12/1954 à PARIS (11ème) de nationalité française exerçant la profession d'électrotechnicien, domicilié au 3, Cour du Bouchet 77540 BERNAY.
109. **Monsieur Sébastien LAGE** né le 26/11/1971 de nationalité française exerçant la profession d'Agent de Surveillance des Voies Publiques, demeurant au 12 rue Victor

Hugo, 18570 TROUY-NORD.
110. **Madame Nathalie LAGE née NOGIER** le 25/11/1972 de nationalité française exerçant la profession de Technicien du recouvrement CAF, demeurant au 12 rue Victor Hugo, 18570 TROUY-NORD.
111. **Monsieur Jean-Louis LALAURIE** né le 20/08/1955 à PARIS (14ème) de nationalité française exerçant la profession de responsable Pays AGPM-Allemagne demeurant 5, Rue de la Liberté F-67120 KOLBSHEIM.
112. **Monsieur Yvan LALLIER**, né le 18/05/1959 à Neuilly sur seine (92), de nationalité française, demeurant 19 rue du 11 novembre, 94490 ORMESSON SUR MARNE
113. **Mme Sylvie LALLIER née CARPENTIER** le 16/07/1967 à Enghien les Bains, de nationalité française exerçant la profession de conductrice de métro RATP, demeurant 19 rue du 11 novembre, 94490 ORMESSON SUR MARNE
114. **Monsieur Philippe LATACZ**, né le 19/03/1956 à Lens de nationalité française, exerçant la profession d'infirmier libéral, demeurant 40, Rue des Frères Parent 62210 AVION.
115. **Madame Muriel LATACZ** née le 12/05/1962 à VIVIERS de nationalité française exerçant la profession d'infirmière libéral, demeurant 40, Rue des Frères Parent 62210 AVION.
116. **Monsieur Philippe LE CARDINAL**, né le 05/06/1968 à MONTREUIL SOUS BOIS de nationalité française exerçant la profession d'Informaticien, demeurant 3, Rue Aragon 95560 BAILLET EN FRANCE.
117. **Madame Valérie Françoise LE CARDINAL née GRIGNON** le 23 juin 1968 à Rueil Malmaison de nationalité française, sans profession, demeurant 3, Rue Aragon 95560 BAILLET EN FRANCE.
118. **Monsieur Christian LE LEA** né le 1/01/1960 à PLOUEHAN (29) de nationalité française exerçant la profession de Fonctionnaire de La Poste, demeurant au lieu dit Douar Nevez 29880 PLOUGUERNEAU.
119. **Madame Catherine LE LEA** née le 11/01/1968 à PARIS (4ème) exerçant la profession d'Infirmière libérale, demeurant au lieu dit Douar Nevez 29880 PLOUGUERNEAU.
120. **Monsieur Jean-Philippe LEGRAND**, né le 24/04/1974 à VITTEL de nationalité française exerçant la profession de responsable de production, demeurant 1, route de Ligneville 88320 MARTIGNY LES BAINS.
121. **Monsieur Jean-Marc LEMAIRE** né le 16/09/1964 à ORLEANS de nationalité française exerçant la profession de Directeur commercial, demeurant 20, Rue de Belle Ile 35150 JANZE.
122. **Madame Sophie LEMAIRE** née le 17/01/1968 à CHARTRES de nationalité française exerçant la profession d'assistante maternelle, demeurant 20, Rue de Belle Ile 35150 JANZE.
123. **Monsieur Gérard LEMAITRE**, né le 30/01/1955 de nationalité française exerçant la profession Chef d'Entreprise, demeurant La Croix de la Rue 37360 SONZAY.
124. **Madame Marie-Thérèse LEMAITRE née BORDEAU** le 1er octobre 1956 à Sonzay de nationalité française exerçant la profession d'employée de bureau, demeurant La Croix de la Rue 37360 SONZAY.
125. **Monsieur Serge LESIEUR**, né le 17/01/1948 à MORTAGNE AU PERCHE de nationalité française, exerçant la profession de cadre, demeurant 24, Rue de la mutualité 92160 ANTONY
126. **Madame Claudine MAQUIN,** née le 17/12/1947 à Reims de nationalité française, retraitée, demeurant 24, Rue de la mutualité 92160 ANTONY.
127. **Monsieur Franck LIEVIN** né le 14/02/1968 à Somain (59) de nationalité française, exerçant la profession d'Agent EDF, demeurant au 4F Chemin des écoles 59380 SOCX.

128. **Mme Isabelle LIEVIN** née le 23/01/1970 à Douai (59) de nationalité française exerçant la profession d'Ingénieur, demeurant au 4F Chemin des écoles 59380 SOCX.
129. **Monsieur Jean-François LOGE**, né le 25/04/1971 à TOURS de nationalité française exerçant la profession d'Ingénieur technico-commercial demeurant au 23 impasse des Ormes 44430 LE LANDREAU.
130. **Monsieur Dominique MANGELINCK** né le 04/07/1965 de nationalité française exerçant la profession de Chercheur, demeurant 42 Les Hauts de Gombert Chemin de Palama 13013 MARSEILLE.
131. **Madame Nathalie MANGELINCK née NOËL** le 11/07/1971 de nationalité française exerçant la profession de Chercheur, demeurant 42 Les Hauts de Gombert Chemin de Palama 13013 MARSEILLE.
132. **Monsieur Jacques MANGON** né le 15/02/1953 à SAINT MAUR de nationalité française exerçant la profession de Dirigeant de centre de formation, demeurant 25 rue Pierre Bérégovoy 92110 Clichy
133. **Monsieur Philippe MARTINEZ**, né le 20/12/1961 de nationalité française exerçant la profession de Technicien, demeurant au 18, Rue de la république 37230 FONDETTES.
134. **Madame Florence MARTINEZ** née le 06/06/1961 de nationalité française exerçant la profession de responsable de formation, demeurant au 18, Rue de la république 37230 FONDETTES.
135. **Monsieur François MASSARA**, né le 12/10/1964 à Turin (Italie), exerçant la profession de cadre commercial, demeurant 31, chemin des Tuilieres, 06220 VALLAURIS.
136. **Madame Dominique Martine MASSARA née ROLLAND** le27/01/1963 à St Jean de Maurienne (SAVOIE) de nationalité française exerçant la profession d' agent administratif municipal, demeurant 31, chemin des Tuilieres, 06220 VALLAURIS.
137. **Monsieur Frédéric MASSOUBRE** né le 06/06/1965 à AURILLAC de nationalité française exerçant la profession de Directeur d'Hôtel, demeurant à Crespiat 15130 ARPAJON SUR CERE.
138. **Monsieur Loïc MENEZ** né le 01/04/1964 à BREST (29), de nationalité française exerçant la profession de Directeur Engineering, demeurant au 115, Hent Lestrezivit 29170 FOUESNANT.
139. **Mme Marie-Hélène MENEZ** née le 03/10/1962 de nationalité française, demeurant au 115, Hent Lestrezivit 29170 FOUESNANT.
140. **Monsieur François MERLE** né le 14/08/1960 à RIOM ES MONTAGNES de nationalité française exerçant la profession de Chauffeur TP,
141. **Madame Josiane Lucette MERLE née PASCAL** le 11/11/1959 à ST FLOUR, de nationalité française
exerçant la profession de secrétaire, demeurant à Le Bru, 15500 CHARMENSAC.
142. **Monsieur Manuel MESTRE**, né le 20 février 1955 à LYON, de nationalité française, exerçant la profession d'enseignant, demeurant 65, avenue de Gournay 94800 VILLEJUIF.
143. **Monsieur Michael MOLINIE** né le 01/10/1971 à Orléans de nationalité française exerçant la profession de gérant de société, demeurant au 75 Route de clan 45130 MEUNG SUR LOIRE
144. **Madame Christelle OMBREDANE** né le 08/10/1975 à Orléans de nationalité française exerçant la profession de chef comptable, demeurant au 75 Route de clan 45130 MEUNG SUR LOIRE
145. **Monsieur Frédéric Jean-Louis MORVANT**, né à Vierzon (Cher) le 21 janvier 1968, gérant de société, demeurant 28 rue de St Exupéry, 18100 Vierzon
146. **Madame Cécile Maryline NIERGA**, née à VIerzon, le 29 août 1969, secrétaire, demeurant 28 rue de St Exupéry, 18100 Vierzon
147. **Monsieur José OVION**, né le 29 juillet 1957 à ARMENTIERES, de nationalité française exerçant la profession d'Adjoint administratif Principal dans un

Etablissement Public (EPSM), demeurant 1, Impasse des Lilas 59280 ARMENTIERES.
148. **Madame Catherine OVION née VANDEWALLE** le 04 avril 1956 à ARMENTIERES de nationalité française exerçant la profession de d'Adjoint administratif dans un Etablissement Public (EPSM), demeurant 1, Impasse des Lilas 59280 ARMENTIERES.
149. **Monsieur Roland PATOUX** né le 24/02/1952 à IGNEY (MEURTHE ET MOSELLE) de nationalité française exerçant la profession de cultivateur, demeurant au 7, Rue Grande 54450 BLEMEREY
150. **Madame Jacqueline PATOUX** née le 9/01/1957 à BLEMEREY (MEURTHE ET MOSELLE) de nationalité française exerçant la profession de cultivatrice, demeurant au 7, Rue Grande 54450 BLEMEREY
151. **Monsieur Bernard PECCEU** né le 28/01/1947 à Montpezat de Quercy de nationalité française exerçant la profession de gérant d'un bureau d'études VRD, demeurant au 4, chemin de Peille Pélude 33880 SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX.
152. **Monsieur Hervé PENVEN** né le 22/08/1960 à PONT L'ABBE de nationalité française exerçant la profession d'Officier de gendarmerie, demeurant 21, Rue des Châtaigniers 44117 SAINT ANDRE des EAUX.
153. **Madame Laurence Nelly PENVEN née KERVEC** le 6 aout 1962 à Pont l'Abbé de nationalité française exerçant la profession de conseillère en insertion, demeurant 21, Rue des Châtaigniers 44117 SAINT ANDRE des EAUX.
154. **Monsieur Max PEUFFIER** né le 16/07/1955 à LIEUREY de nationalité française exerçant la profession
d'Agriculteur, demeurant au 1760 route de Cormeilles, 27560 Lieurey
155. **Madame Monique Paulette PEUFFIER née BUCAILLE** le 18 juin 1955 à Bailleul la Vallée exerçant la profession de secrétaire de mairie, demeurant au 1760 route de Cormeilles, 27560 Lieurey
156. **Monsieur Philippe PICHEREAU** né le 5 mai 1965 à CHOISY LE ROI de nationalité française exerçant la profession de Pilote de Ligne, demeurant au 29 B Avenue de Général Leclerc 94420 LE PLESSIS TREVISE.
157. **Monsieur Jean Luc PINARD**, né le 1er juin 1951 à STRASBOURG, de nationalité française, exerçant la profession de professeur d'éducation physique, demeurant 24, rue de la Charité, 67100 STRASBOURG.
158. **Madame Francine PINARD**, née le 18 janvier 1952, de nationalité française, exerçant la profession d'attachée d'Administration de l'Education, nationale, demeurant 24, rue de la Charité, 67100 STRASBOURG.
159. **Monsieur François PINON**, né le 9/09/1961, de nationalité française, exerçant la profession de kinésithérapeute, demeurant 120 rue Claude Monet 78955 CARRIERES SOUS POISSY
160. **Monsieur Emmanuel PIPET**, né le 4 octobre 1968 à LONGUE, de nationalité française exerçant la profession de Commerçant, demeurant 3, rue du stade, 14130 COQUAINVILLIERS
161. **Madame Emmanuelle PIPET**, née le 20 juin 1968 à BRESSUIRE, de nationalité française, demeurant 3, rue du stade, 14130 COQUAINVILLIERS.
162. **Monsieur Jean-François POILLY**, né le 01/12/1961 à NEUFCHATEL EN BRAY de nationalité française exerçant la profession de Directeur Général adjoint, demeurant au 11, Rue de l'Allée Couverte 95490 VAUREAL.
163. **Madame Catherine POILLY née GALLOT** de nationalité française et le 29 juillet 1962 à Bar le Duc exerçant la profession de technicienne de laboratoire, demeurant au 11, Rue de l'Allée Couverte 95490 VAUREAL.
164. **Monsieur Dominique PREAUD** né le 26/01/1957 à COUTURE D ARGENSION exerçant la profession d'employé de banque, demeurant 13 Cité de Tout-Vent, cedex 4142, 79410 SAINT MAXIME.
165. **Mme Catherine PREAUD née GABEL** le 27/06/01958 à SAINT HILAIRE LA

PALUD exerçant la profession de comptable, demeurant 13 Cité de Tout-Vent, cedex 4142, 79410 SAINT MAXIME.

166. **Monsieur Raphaël PUNTEL** né le 29 septembre 1957 à NANCY (Meurthe et Moselle) de nationalité française exerçant la profession d'artisan, demeurant au 8, Rue Albert CAMUS 54510 TOMBLAINE.

167. **Madame Yvette PUNTEL née KAUTZ** le 13 aout 1961 à BLAINVILLE SUR L EAU Meurthe et Moselle) de nationalité française exerçant la profession d'aide soignante, demeurant au 8, Rue Albert CAMUS 54510 TOMBLAINE.

168. **Monsieur Stéphane QUETSTROEY**, né le 14/01/1958 à Malo les bains, de nationalité française, exerçant la profession de cadre, demeurant 195, Allée de l'Estram, 59495 LEFFRINCKOUCQE.

169. **Madame Catherine QUETSTROEY**, née le 25/08/1956 à Malo les bains, exerçant la profession d'infirmière, demeurant 195, Allée de l'Estram, 59495 LEFFRINCKOUCQE.

170. **Monsieur Jean-Yves RAFFIN LUXEMBOURG**, né le 2/05/1965 à CHAMBERY de nationalité française exerçant la profession de Responsable production, demeurant au 189, Rue des Fauvettes 74970 MARIGNIER.

171. **Madame Nathalie RAFFIN LUXEMBOURG née ECHERNIER** le 14/06/1967 à St Julien en Genevois de nationalité française exerçant la profession d'assistante commerciale, demeurant au 189, Rue des Fauvettes
74970 MARIGNIER.

172. **Madame Emma RAPOPORT**, née le 09/04/1962 à Paris, de nationalité française, exerçant la profession de pharmacien biologiste, demeurant 66-1 allée de la Tour 93250 VILLEMOMBLE

173. **M. SALAÜN jean-baptiste**, né à LANDEDA 29870 (Finistère) le 28 septembre 1947 retraité, de nationalité française, demeurant 12, rue de l'Elorn - 29490 Guipavas

174. **Mme SALAÜN Annie, née SPERAT-PRIGENT** à BREST (Finistère) le 12 mai 1950 de nationalité française, 12, rue de l'Elorn - 29490 Guipavas

175. **Monsieur Patrick SALLEY**, né le 01/01/1957 à St Maurice en Contentin (50), de nationalité française, exerçant la profession d'ingénieur, demeurant 37, rue Corneille 91520 EGLY

176. **Madame Caroline Esther SALLEY née LEFAIX** le 19/01/1962 à GROSVILLE de nationalité française exerçant la profession de secrétaire comptable, demeurant 37, rue Corneille 91520 EGLY.

177. **Monsieur Jacques SCHINDLER** né le 25/10/1969 à BITCHE de nationalité française exerçant la profession de Conseiller principal d'Education, demeurant au 3, Allée Blaise Pascal 67800 BISCHEIM.

178. **Mme Josiane SCHINDLER née EVEN** le 24/04/1967 à ALGRANGE exerçant la profession de Conseiller principal d'Education, demeurant au 3, Allée Blaise Pascal 67800 BISCHEIM.

179. **Monsieur Philippe SIMONNEAU**, né le 30 juillet 1959 à Saint gilles croix de Vie (Vendée), de nationalité française, exerçant la profession de Directeur des Opérations, demeurant 5, rue Arthur Ecomard, 44470CARQUEFOU.

180. **Mme Catherine SIMONNEAU**, de nationalité française, demeurant 5, rue Arthur Ecomard, 44470
CARQUEFOU.

181. **Mlle Virginie STARCKY** née le 07/07/1968 à LE MEE SUR SEINE (77) de nationalité française exerçant la profession de Chef comptable (cadre) demeurant 73 / 75 La Canebière – 13001 MARSEILLE.

182. **Monsieur Pierre STREIT** né le 27/11/1970 à SAINT AVOLD (57) de nationalité française, exerçant la profession de délégué médical, demeurant au 43 Chemin des Corbeaux 57880 HAM SOUS VARSBERG.

183. **Monsieur Gérard TEXIER**, né le 25/03/1960 à ANGOULEME de nationalité française exerçant la profession d'ingénieur, demeurant au 1, allée des Ormeaux

59910 BONDUES.
184. **Madame Françoise Michèle TEXIER née PICCINATO** le 15/05/1961 à St Maur des Fosses de nationalité française sans profession, demeurant au 1, allée des Ormeaux 59910 BONDUES.
185. **Monsieur Olivier THOMAS** né le 03/12/1964 à SARRALBE (57) de nationalité française exerçant la profession de travailleur indépendant, demeurant Villa Rose B Pré commun 31160 ASPET.
186. **Madame Sandra THOMAS née DE CECCO** le 8/02/1969 à Metz de nationalité française exerçant la profession d'enseignante, demeurant Villa Rose B Pré commun 31160 ASPET.
187. **Monsieur Jean-Dominique TRAMONI** né le 30 juillet 1951 à Ajaccio (CORSE) de nationalité française exerçant la profession de conseiller commercial, demeurant Route de Santa Manza 20169 Bonifacio.
188. **Madame Déa Carmen TERRAZZONI** née le 31 juillet 1957 à Porto-Vecchio (CORSE) de nationalité française, sans profession, demeurant Route de Santa Manza 20169 Bonifacio.
189. **Monsieur Jean joseph François UGUEN**, né le 21 aout 1949 à KERLOUAN (29), de nationalité française, exerçant la profession de fonctionnaire territorial, demeurant 9 rue Michel Ange 29200 BREST.
190. **Mme Marie-Josèphe Henriette PRONOST, épouse UGUEN**, née le 11 mars 1950 à PLOUGUERNEAU (29), de nationalité française, retraitée, demeurant 9 rue Michel Ange 29200 BREST.
191. **Monsieur Thierry VANDAME** né le 28 décembre 1957 à PARIS (8ème) de nationalité française exerçant la profession de Gérant de Société, demeurant au 55, Avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE
192. **Madame Véronique Françoise VANDAME née VIOLET** de nationalité française, exerçant la profession de comptable, demeurant au 55, Avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE
193. **Monsieur Bernard VAUTRAIN** né le 02/07/1933 à BERCK SUR MER de nationalité française, Retraité, demeurant à l'Anémone de Mer 148 Rue des Voiliers 34280 LA GRANDE MOTTE.
194. **Madame Nicole VAUTRAIN** née le 02/03/1936 à CHARTRES de nationalité française, Retraitée, demeurant à l'Anémone de Mer 148 Rue des Voiliers 34280 LA GRANDE MOTTE.
195. **Monsieur Gérard WERNER** né le 12/04/196 à LYON (3ème) exerçant la profession d'Ouvrier dans l'Industrie Chimique, demeurant au 54, Rue Sergent Geoffray 38550 SAINT MAURICE. L'EXIL.

Parties civiles
non comparantes représentées avec par Maître Jérôme LANGLAIS (SCP LANGLAIS GENEVOIS & Associés) avocat au barreau de CLERMONT-FERRAND

ET

Prévenu
ABOU Norbert
né le 5 avril 1950 à INKERMANN (ALGERIE)
de ABOU Elie et de SPORTES Simone
Nationalité : française
Situation familiale : marié
Situation professionnelle : sans emploi
Antécédents judiciaires : déjà condamné

demeurant : 8 chemin Substantion 34170 CASTELNAU LE LEZ

Situation pénale : placé sous contrôle judiciaire
Placement sous contrôle judiciaire en date du 05/07/2008
Maintien sous contrôle judiciaire en date du 25/04/2014

comparant assisté de Maître Paul-Richard ZELMATI, avocat au barreau de LYON (T 650), substitué par Maître Xavier MOROZ, avocat au barreau de LYON,

Prévenu des chefs de :
RECOURS AUX SERVICES D'UNE PERSONNE EXERCANT UN TRAVAIL DISSIMULE
TROMPERIE SUR LA NATURE, LA QUALITE SUBSTANTIELLE, L'ORIGINE OU LA QUANTITE D'UNE MARCHANDISE
ABUS DE CONFIANCE
RECEL DE BIEN OBTENU A L'AIDE D'UN ABUS DE CONFIANCE
ESCROQUERIE

Prévenu
MICHON LEHNEBACH Xavier
né le 20 août 1963 à SISTERON (Alpes de Haute-Provence)
de MICHON André et de LEHNEBACH Nicole
Nationalité : française
Situation familiale : divorcé
Situation professionnelle : Chef d'entreprise conseil
Antécédents judiciaires : déjà condamné

demeurant : 42 rue Mary Besseyre 92170 VANVES

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître Dan BISMUTH, avocat au barreau de PARIS,

Prévenu du chef de :
COMPLICITE D'ESCROQUERIE

DEBATS

A l'appel de la cause, le président, après avoir informé les personnes de leur droit d'être assistée par un interprète, a constaté la présence et l'identité de ABOU Norbert et MICHON LEHNEBACH Xavier et a donné connaissance de l'acte qui a saisi le tribunal.

Le président a informé les prévenus de leur droit, au cours des débats, de faire des déclarations, de répondre aux questions qui leur sont posées ou de se taire.

Le président a instruit l'affaire, interrogé les prévenus sur les faits et reçu leurs déclarations.

LA BANQUE POPULAIRE DU SUD s'est constituée partie civile par l'intermédiaire de Maître BRIN et Maître KUJAWA par dépôt de conclusions dûment visées et a été entendu en ses demandes.

Maître PETAVY, mandataire judiciaire, s'est constitué partie civile, es qualité de représentant des créanciers de la SCCV MERBOUL LE LIORAN et de commissaire à l'exécution du plan de continuation, par l'intermédiaire de Maître SERMADIRAS par dépôt de conclusions dûment visées et a été entendu en ses demandes.

Les ACQUEREURS DE LA RESIDENCE "LE GRAND PHOENIX" se sont constitués parties civiles par l'intermédiaire de Maître LANGLAIS par dépôt de conclusions dûment visées et ont été entendus en leurs demandes.

Le ministère public a été entendu en ses réquisitions.

Maître MOROZ, substituant Maître ZELMATI, conseil de ABOU Norbert, a été entendu en sa plaidoirie.

Maître BISMUTH, conseil de MICHON LEHNEBACH Xavier, a été entendu en sa plaidoirie.

Les prévenus ont eu la parole en dernier.

Le greffier a tenu note du déroulement des débats.

Puis à l'issue des débats tenus à l'audience du PREMIER JUILLET DEUX MILLE QUATORZE, le tribunal a informé les parties présentes ou régulièrement représentées que le jugement serait prononcé le 16 septembre 2014 à 14:00.

A cette date, vidant son délibéré conformément à la loi, le Président a donné lecture de la décision, en vertu de l'article 485 du code de procédure pénale,

Composé de :
Monsieur GAY Jean-Hugues, Président,
Assisté de Madame LEMERCIER Geneviève, greffière, et en présence du ministère public.

Le tribunal a délibéré et statué conformément à la loi en ces termes :

Les prévenus ont été renvoyés devant le tribunal correctionnel par ordonnance de Monsieur LEVY Albert, juge d'instruction, rendue le 25 avril 2014.

Les prévenus ont été cités par le parquet du procureur de la République.

M. ABOU Norbert a comparu à l'audience assisté de son conseil ; il y a lieu de statuer contradictoirement à son égard.

Il est prévenu :
- d'avoir, à Termignon, en tout cas sur le territoire national, courant 2005, 2006 et jusqu'au 22 juin 2007, et en tout cas depuis temps non prescrit, directement ou par personne interposée, eu recours sciemment aux services d'employeurs intervenant sur le chantier « Les terrasses de Termignon » dissimulant l'emploi de leurs salariés (notamment société BATI-ONE, société BCRI, SARL BASSOLE SERVICES, société LUZ CONSTRUCTION, SARL GROUPE SNS) ; faits prévus par

ART.L.362-3 AL.1, ART.L.324-9, ART.L.324-10, ART.L.324-11, ART.L.143-3, ART.L.320 C.TRAVAIL. et réprimés par ART.L.362-3 AL.1, ART.L.362-4, ART.L.362-5 C.TRAVAIL.

- d'avoir, à LE LIORAN, sur le ressort de la JIRS de LYON, et en tout cas sur le territoire national, courant 2006, 2007, 2008 et 2009, par quelque moyen que ce soit, même par l'intermédiaire d'un tiers, étant partie ou non au contrat, trompé ou tenté de tromper les personnes ayant acheté les logements vendus en état futur d'achèvement de la résidence de tourisme «Le Grand Phoenix» sur les qualités substantielles de la prestation de service en l'espèce en commercialisant par lots une résidence de tourisme présentée comme classée trois étoiles, devant être livrée fin 2006, devant permettre à ses acquéreurs de bénéficier de réductions d'impôts alors qu'il n'en était rien au 1er avril 2009 ; faits prévus par ART.L.213-1 C.CONSOMMAT. et réprimés par ART.L.213-1, ART.L.216-2, ART.L.216-3, ART.L.216-8 C.CONSOMMAT.
- d'avoir, à Le Lioran, Termignon, Castelnau le Lez, et en tout cas sur le ressort de la JIRS de LYON et en tout cas sur le territoire national, courant 2005, 2006 et jusqu'au 22 juin 2007, et en tout cas depuis temps non prescrit, détourné au préjudice de la SCV MERBOUL DU LIORAN, des fonds, valeurs ou bien quelconque, en l'espèce,
  * la somme de 1 681 518 euros versée sur les comptes de la société ABINVEST
  * la somme de 18 018 euros versée sur les comptes de la société DAD LETTONIE
  * a somme de 255 765 euros versée sur les comptes de la société DAD FRANCE
  qui lui avaient été remis et qu'il avait acceptés à charge de les rendre ou représenter ou d'en faire un usage déterminé, et ce, au préjudice de la SCV MERBOUL DE LIORAN ;
  faits prévus par ART.314-1 C.PENAL. et réprimés par ART.314-1 AL.2, ART.314-10 C.PENAL.
- d'avoir à Castelnau le Lez, et sur le ressort de la JIRS de LYON et en tout cas sur le territoire national, courant 2005, et en tout cas depuis temps non prescrit, sciemment recelé la somme de 65 000 euros qu'elle savait provenir d'un abus de confiance commis par Cyril ABOU au préjudice de la société DAD LETTONIE ;, faits prévus par ART.321-1 AL.1,AL.2, ART.314-1 C.PENAL. et réprimés par ART.321-1 AL.3, ART.321-3, ART.321-9, ART.321-10 C.PENAL.
- d'avoir, à Le Lioran, Termignon et en tout cas sur le ressort de la JIRS de LYON et en tout cas sur le territoire national, courant 2006 à courant 2009, et en tout cas depuis temps non prescrit, en employant des manoeuvres frauduleuses, en l'espèce en établissant ou faisant établir puis en remettant de fausses attestation d'avancement et d'achèvement de travaux, trompé les propriétaires des appartements des programmes immobiliers « le grand phoenix » et « Les terrasses de Termignon », pour les déterminer à remettre des fonds, en l'espèce le paiement de leur logement,, faits prévus par ART.313-1 C.PENAL. et réprimés par ART.313-1 AL.2, ART.313-7, ART.313-8 C.PENAL.

MICHON LEHNEBACH Xavier a comparu à l'audience assisté de son conseil ; il y a lieu de statuer contradictoirement à son égard.

Il est prévenu :

- de s'être, à Le Lioran, Termignon et en tout cas sur le ressort de la JIRS de LYON et en tout cas sur le territoire national, courant 2006 à courant 2009, et en tout cas depuis temps non prescrit, au préjudice des propriétaires des appartements des programmes immobiliers « Le grand Phoenix » et « Les terrasses de Termignon », rendu complice du délit d'escroquerie commis par Norbert ABOU, en l'aidant ou en

l'assistant sciemment dans sa préparation ou sa consommation, en l'espèce en établissant, signant et remettant en toute connaissance de cause de fausses attestation d'avancement et d'achèvement de travaux, afin de faire faussement croire aux victimes que le chantier était plus avancé qu'il ne l'était réellement ;, faits prévus par ART.313-1 C.PENAL. et réprimés par ART.313-1 AL.2, ART.313-7, ART.313-8 C.PENAL. et vu les articles 121-6 et 121-7 du code pénal

Au cours des investigations, Monsieur Norbert ABOU exposait l'architecture de son groupe. Il avait créé et gérait différentes sociétés civiles de construction-vente (SCV), dédiées chacune à un projet immobilier particulier, la dénomination de chacune d'elles comportant le terme "MERBOUL". À l'époque sur laquelle ont porté les investigations, il en existait pour
- "*Termignon*" (en Savoie),
- "*Lioran*" (dans le Cantal),
- "*Moulin XII*" (à Saint Gemme de Moronval, près de Dreux),
- "*Drelon Villiet*" (à Clermont-Ferrand),
- "*Etiolles*" (dans l'Essonne),
- "*Montelu*" (dans le Beaujolais) et
- "*Walincourt*" (près de Cambrai).

Ces SCV avaient pour objet de monter une opération immobilière :
- acquisition d'un terrain,
- demande de permis de construire,
- appels d'offre aux entreprises et
- mise en place de garanties notamment bancaires et dommages-ouvrages.

Ces SCV n'embauchant pas de personnel étaient gérées par la SARL ABINVEST dont Monsieur Norbert ABOU était le directeur et se disait gérant de fait, son fils Monsieur Yohan ABOU en étant le gérant de droit et l'associé unique. Cette société avait en charge
- la gestion et
- le montage des dossiers immobiliers.

Madame Séverine BENADY, salariée et directrice administrative et financière de ABINVEST, déclarerait n'avoir vu Monsieur Yohan ABOU que quatre ou cinq fois en un an au siège administratif de l'entreprise. Elle confirmerait que c'était Monsieur Norbert ABOU qui dirigeait.

Elle déclarerait veiller à la conformité des documents établis par les sociétés du groupe et vérifier leur trésorerie, sans autre rétribution que celle que lui versait ABINVEST.

Elle expliquerait aux enquêteurs qu'il arrivait que Monsieur Norbert ABOU paye des entreprises qui travaillaient sur les chantiers du groupe avec des chèques tirés de son compte personnel. Ensuite, la situation était régularisée par remboursement sur le compte de Monsieur Norbert ABOU.

Lorsque les enquêteurs observeraient avec Madame BENADY que les comptes des différentes sociétés étaient déficitaires et qu'ils lui demandaient comment étaient réglées les fournitures et les avancements de travaux, elle répondrait : "*On les paye en fonction des appels de fonds et des entrées d'argent dans les différentes SCV*".

Lorsqu'ils lui demandaient comment ABINVEST achetait de nouveaux biens fonciers, Madame BENADY répondait : "*La société ABINVEST à travers Monsieur Norbert ABOU fait appel aux banques, par le biais d'emprunts (...) Monsieur ABOU Norbert se porte caution personnelle sur ses fonds propres*". Elle disait ignorer en quoi consistaient les garanties que Monsieur Norbert ABOU était en mesure de fournir aux établissements financiers (D 89).

Monsieur Norbert ABOU évoquerait des cautions morales et des hypothèques sur les terrains (D 106/4).

La société DESIGN ASSISTANCE and DEVELOPMENT (DAD) FRANCE, gérée par un autre fils de Monsieur Norbert ABOU, Monsieur Cyril ABOU, avait pour objet d'assurer
- la commercialisation et
- la construction des programmes immobiliers.

D'après Madame BENADY, Madame Aline ABOU, épouse de Monsieur Norbert ABOU et mère de Messieurs Cyril et Yohan ABOU, travaillait pour DAD FRANCE comme décoratrice des appartements destinés à la vente.

Ainsi qu'il sera exposé plus avant, il y a lieu de compter également la société INFINITY HOMES parmi les composantes du groupe animé par Monsieur Norbert ABOU.

Indépendamment de la localisation officielle de leur siège social, il apparaît que ces différentes entreprises étaient dirigées depuis des bureaux situés dans l'Immeuble Odyssée à Jacou dans l'Hérault.

Monsieur Norbert ABOU déclarait que la société DAD était "*une société de design lituanienne*" dont le rôle était de travailler avec les architectes pour l'élaboration des programmes.

*

LES TERRASSES DE TERMIGNON

La société civile de construction vente (SCV) **MERBOUL DE TERMIGNON** a été immatriculée le 19 janvier 2004 au Registre du commerce et des sociétés de Paris. Son siège était situé 14 avenue Hoche dans le 8ème arrondissement de Paris. Dans des contrats à son en-tête, il était précisé qu'elle disposait d'un bureau administratif situé ZI Bocaud Immeuble Odyssée 34830 JACOU.

Elle avait pour objet l'acquisition, la vente, la location, la gestion et l'administration de tous biens immobiliers, terrains, immeubles. Son exploitation a débuté le 24 novembre 2005.

Elle était le support de l'opération dénommée les "*Terrasses de Termignon*", ensemble immobilier situé à Termignon en Savoie devant comprendre 114 logements, un restaurant, une résidence hôtelière et une crèche. Cette opération immobilière de vente en l'état futur d'achèvement permettait à des particuliers de bénéficier d'importants avantages fiscaux en raison de son implantation dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) de la Haute-Maurienne (dispositif dit "*Loi DEMESSINE*").

Son gérant était Monsieur Michael BARCHECHATH, neveu de Monsieur Norbert ABOU. Monsieur Norbert ABOU en était gérant non associé.

Madame Séverine BENADY déclarerait n'avoir jamais vu Monsieur BARCHECHATH s'occuper de la gestion de la société et que c'était Monsieur Norbert ABOU qui la dirigeait.

Trois personnes morales y étaient associées :
- la SARL ABINVEST, immatriculée le 25 février 2005 au Registre du commerce et des sociétés de Paris, dont le siège se situait d'après le Kbis de la SCV MERBOUL DE TERMIGNON 188 rue d'Anjou dans le 8ème arrondissement de Paris mais d'après son propre Kbis 101 rue Nollet dans le 17ème arrondissement de Paris (dans les faits, son activité se tenait dans l'Immeuble Odyssée à Jacou dans l'Hérault) ; son gérant était Monsieur Yohan ABOU,
- la SARL TERMIA, immatriculée le 3 septembre 2004 au Registre du commerce et des sociétés de Versailles, dont le siège se situait d'après le Kbis de la SCV MERBOUL DE TERMIGNON 8 rue du petit pont à La Verrière dans les Yvelines mais d'après son propre Kbis 26 rue de la Croix Sainte Anne à Orvilliers dans les Yvelines ; son gérant était Monsieur Jean-Claude ARBLADE,
- la SARL IRCADIA, immatriculée le 23 mai 2005 au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre, dont le siège se situait 131-151 rue du 1er mai à Nanterre dans les Hauts-de-Seine ; son gérant était également Monsieur Jean-Claude ARBLADE.

Les installations touristiques de Termignon devaient initialement être gérées par la société par actions simplifiées - à associé unique - TRANSMONTAGNE RÉSIDENCES, enregistrée le 18 août 2003 au Registre du commerce et des sociétés de Lyon, dont le siège était situé 17 rue Louis Guérin puis 115 boulevard de Stalingrad à Villeurbanne. Son président était Monsieur Philippe GAUSSET.

Malgré des pertes ayant amené le montant de ses capitaux propres en dessous de la moitié de son capital social de 407.940 €, il était décidé le 9 février 2006 de ne pas dissoudre cette société.

Elle était placée en redressement judiciaire par décision du tribunal de commerce de Lyon du 10 juillet 2007, la date de cessation des paiements étant fixée au 6 juillet 2007. Le 16 octobre 2007, un plan de redressement par cession et conversion en liquidation judiciaire était prononcé par la même juridiction.

La société anonyme à directoire INFINITY HOMES succédait à TRANSMONTAGNE RÉSIDENCES dans le projet de Termignon. Cette société au capital de 37.000 € avait été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris le 24 octobre 2005. Son activité était réputée avoir débuté une semaine auparavant. Son siège social était situé 101 rue Nollet dans le 17ème arrondissement de Paris. Elle avait un établissement secondaire dans l'Essonne et un autre en Savoie.

Son directeur général était Monsieur Cyril ABOU. Son conseil de surveillance était présidé par Monsieur Marc TOMBEZ et ses autres membres étaient Monsieur Thierry SUZANNE et Monsieur Norbert ABOU.

Le 17 avril 2008, le tribunal de commerce de Paris ouvrait une procédure de redressement judiciaire de la SCV MERBOUL DE TERMIGNON. La liquidation de cette société était prononcée le 7 mai 2009.

*

Dans un contrat daté du 21 février 2007 avec l'entreprise KRUPA de Lodève, concernant "*Les Terrasses de Termignon*", la SCV MERBOUL DE TERMIGNON apparaissait comme maître de l'ouvrage, le maître d'oeuvre de conception étant Monsieur LEHNEBACH 13 rue de la Maladrerie 92170 VANVES et le maître d'oeuvre d'exécution EPS (Monsieur CEGLIA) 161 rue de la Roquette 75011 PARIS.

L'article 2 de ce contrat stipulait que l'entreprise KRUPA justifierait de la régularité de sa situation par la fourniture notamment de
- copies de l'attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'URSSAF datant de moins d'un an,
- attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143.3, L143.5 et L620.3 du code du travail (D 7).

La police aux frontières constaterait que Monsieur Tomasz KRUPA, artisan inscrit le 26 octobre 2006 à la chambre des métiers de Montpellier, était inconnu comme employeur et qu'il avait été condamné à 24 mois de prison ferme par la cour d'appel de Caen pour aide au séjour irrégulier de clandestins Indiens qui étaient conduits vers l'Angleterre, dissimulés dans un fourgon. Il avait été libéré le 16 mars 2006 après 15 mois d'incarcération.

*

Le 21 juin 2007, dans le cadre d'une opération COLTI menée conjointement avec l'URSSAF sur réquisition du parquet d'Albertville, la Police aux frontières de Modane contrôlait notamment le chantier des "*Terrasses de Termignon*".

Lors de ce contrôle, un ouvrier s'enfermait dans un appartement et un autre tentait de s'enfuir mais il était interpellé. Il se nommait Mito CHARLES, était de nationalité haïtienne et ne disposait pour tout justificatif d'identité que d'un bon de sortie de maison d'arrêt récent. Il indiquait avoir été "*prêté aux Polonais, dirigés par un certain Thomas*" et pensait - sans en être certain - qu'il travaillait à l'essai pour celui-ci. Il ignorait quelle serait sa rémunération. Le prénommé "*Thomas*" affectait aux ouvriers des chambres dans des appartements du programme immobilier qu'ils construisaient.

L'ouvrier qui s'était caché dans un appartement, Monsieur Armando KEVIN, de nationalité angolaise, déclarait travailler avec quatre autres ouvriers haïtiens sous les ordres de personnes dont il ignorait l'identité. Il se disait sans qualification et s'être vu assigner des travaux de peinture. Il disait travailler pour le compte "*des Polonais*" sans contrat de travail ni attestation d'embauche, pour 70 € la journée.

Il apparaissait que ces deux hommes travaillaient comme électriciens pour le compte de la société BATI ONE, dont le siège se trouvait en région parisienne. Son gérant, Monsieur Sergio DUCES, était interpellé le lendemain. Il déclarait qu'il pensait rémunérer ses ouvriers avec une avance de 5.800 € - sur un marché de 32.656 € - que lui avait remise Monsieur ABOU. Il reconnaissait n'avoir fourni aucun des documents exigés par l'article L324-14 du code du travail notamment aucune attestation de l'URSSAF ni aucune déclaration sur l'honneur.

Il affirmait que Monsieur CHARLES et Monsieur KEVIN ne travaillaient plus pour lui depuis le 20 juin 2007 car il avait alors décidé de mettre fin à toute relation avec ces personnes qui ne pouvaient présenter aucun document d'identité et à qui on ne pouvait pas faire de contrat de travail. Il se disait donc surpris qu'on les ait trouvés le 21 juin sur le chantier.

Monsieur DUCES déclarait avoir été contraint d'accepter des tarifs extrêmement faibles - 8 € le mètre carré - pour avoir malgré tout une activité même s'il était difficile de s'en sortir à moins de 12 ou 13 € au mètre carré. Il affirmait que Monsieur Nicolas CEGLIA, le pilote du chantier, se montrait particulièrement pressant pour qu'il amène sans cesse de nouveaux ouvriers (D 156).

On trouvait aussi sur le chantier deux ouvriers de nationalité française qui travaillaient sans avoir fait l'objet de déclarations d'embauche préalables comme plombiers pour une société inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny, dénommée BCRI. Son dirigeant, Monsieur Amine ALLOUACHE, disait qu'il travaillait déjà sur un autre chantier pour la même entreprise lorsqu'il lui avait été demandé de fournir également de la main-

d'oeuvre sur le chantier de Termignon.

L'attestation sur l'honneur et les déclarations à l'URSSAF lui étaient demandées par la secrétaire de Monsieur ABOU après le contrôle par les fonctionnaires de la Police aux frontières.

Le lendemain, 22 juin 2007, en milieu de journée, des fonctionnaires du même service revenus sur le chantier des "*Terrasses de Termignon*" pour chercher des renseignements complémentaires y trouvaient deux ressortissants angolais dont l'un était en situation irrégulière. Ils déclaraient travailler depuis plusieurs jours sur ce chantier.

Au même moment, au péage de Saint-Michel-de-Maurienne, une patrouille de la Police aux frontières contrôlait une fourgonnette à bord de laquelle se trouvaient six hommes de nationalité ivoirienne, congolaise ou angolaise qui venaient de quitter le même chantier. Il apparaissait que deux d'entre eux étaient des convoyeurs. Les quatre autres étaient employés par la société LUZ CONSTRUCTION, dont le siège se trouvait en région parisienne et dont le dirigeant était un certain Agui ZAGADOU mais ils déclaraient être venus travailler sur ce chantier sur les instructions d'un dénommé Abdoulaye BASSOLE, gérant de la société BASSOLE SERVICE.

Monsieur Abdoulaye BASSOLE disait avoir déjà travaillé sur un autre chantier pour Monsieur Norbert ABOU. Il expliquait qu'il travaillait essentiellement dans la charpente métallique mais que sur le chantier de Termignon il avait été sollicité pour fournir aussi des électriciens. Or, aucun de ses employés n'avait cette qualification. Par l'intermédiaire d'un certain "*Sebastio*" des personnes qui n'étaient pas ses salariés étaient venues travailler comme électriciens. Il déclarait notamment : "*Nous passions derrière d'autres entreprises d'électricité, lesquelles n'avaient jamais achevé leurs travaux. Je me suis effectivement posé la question, pour savoir pourquoi sur ces chantiers, les sociétés qui étaient intervenues avant moi n'avaient pas terminé le chantier. Monsieur Nicolas CEGLIA m'a expliqué que ces entreprises avaient abandonné le chantier car elles n'avaient pas les moyens de payer leurs ouvriers, et qu'ils étaient tous partis. Nous sommes allés sur le chantier de Clermont-Ferrand, et nous avons trouvé beaucoup d'ouvriers plaquistes, plombiers, qui faisaient un siting devant le chantier, car ils nous ont dit que Norbert ABOU ne payait pas les entreprises.*
Question : en ayant connaissance de ces éléments, cela ne vous a pas inquiété de reprendre les chantiers d'ABOU ?
[Réponse :] *Si, c'est pour cela, que j'ai contacté monsieur CEGLIA, pour qu'il demande à monsieur ABOU une avance de 30.000 Euros sur le montant de 125.000 Euros hors taxes. Monsieur ABOU m'a téléphoné et on s'est engueulé par téléphone, car il était furieux que je demande un acompte. Je lui ai dit que si n'avais pas d'acompte, je ne ferais par le chantier. On s'est raccroché au nez. Monsieur CEGLIA m'a rappelé et m'a dit de revenir au bureau avenue Hoche à PARIS 8°. Il m'a dit de faire une facture de situation de travaux, pour demander une avance. Cette avance m'a été payée par virement. Maintenant, ils ont déménagé le siège de leur société et ils ont un bureau au golf d'Etioles*

dans l'Essonne. Quand vous rentrez, il y a une cafétéria, et il a un bureau situé au deuxième à gauche. C'est le promoteur ABOU qui est là. Maintenant, Monsieur ABOU n'a plus de bureau avenue Hoche. Dans la foulée, ils m'ont appelé pour me dire qu'ils avaient besoin d'électriciens à Termignon. Il fallait que je fasse venir du jour au lendemain au moins quatre électriciens et deux plombiers. Ils ne m'ont pas fait signer ni de contrat, ni demandé d'attestation de l'URSSAF ni d'attestation sur l'honneur. Depuis que j'ai commencé avec eux, la seule chose qu'ils m'ont demandée, c'est le Kbis et l'assurance décennale. Sur les deux chantiers effectués pour monsieur ABOU tant à Clermont-Ferrand qu'à Termignon, hormis mes deux plombiers slovaques, tout le personnel fourni n'était pas mon personnel salarié. CEGLIA était au courant, et il le savait. Il m'avait simplement demandé de faire une demande d'agrément. Au total, j'avais 9 électriciens sur les chantiers de Monsieur ABOU, 5 à Clermont-Ferrand et 4 à Termignon. Tous m'ont été fournis par Sebastio, lequel a eu recours à la société LUZ CONSTRUCTION" (D 74).

Monsieur Tomasz KRUPA disait n'avoir voulu que rendre service à un ami lorsqu'il avait été interpellé avec des ressortissants étrangers dans un véhicule (D 69).

Sur les faits constatés à Termignon, il déclarait que les ouvriers de BATI ONE (Monsieur CHARLES et Monsieur KEVIN) n'avaient jamais travaillé pour lui et expliquait qu'ils étaient restés à la demande de Monsieur Nicolas CEGLIA - qui d'après lui, commandait sur l'ensemble du chantier - pour rattraper du retard.

Il expliquait que le matériel qu'il utilisait lui avait été fourni, ainsi qu'à d'autres entreprises présentes sur le chantier, par la SCV MERBOUL qui avait un compte ouvert au magasin GRAVIER de Lanslebourg. Il disait que de nombreuses entreprises s'étaient succédées sur le chantier et qu'il y avait constaté de nombreuses malfaçons.

Il disait avoir commencé à travailler sur le chantier de Termignon plusieurs semaines avant de signer un premier contrat, le 21 février 2007, pour des travaux de peinture. Il disait avoir été embauché par "*Xavier l'architecte de Termignon*" sur la base de 220 € par jour et par personne plus l'hébergement et les repas.

Monsieur Norbert ABOU, se prévalant de l'absence de contrat, ne voulait pas le payer et il avait été contraint de signer un marché à 11.000 € pour obtenir le règlement des travaux qu'il avait déjà réalisés pendant un mois, soit 3.000 m². Le prix du mètre carré ressortait ainsi à 3,50 €. Il s'était servi de la somme pour payer une entreprise polonaise sous-traitante qui employait quatre ouvriers qui étaient restés pendant un mois.

Le prix trop faible qui lui était payé l'avait amené à "*changer et à faire désormais des travaux pour l'adaptation et l'aménagement intérieur*" (nettoyage et levée des réserves), selon contrat signé le 28 mars 2007 avec la SCV MERBOUL. Pour ces nouveaux travaux, il avait également recouru à la

sous-traitance de la même entreprise polonaise dont les ouvriers étaient revenus. Pour ce contrat, il avait touché 31.000 € et attendait encore 22.000 €. À ces sommes devaient s'ajouter de nouvelles factures qu'il n'avait pas encore établies, pour des travaux supplémentaires.

Il présentait les deux contrats le liant à la SCV MERBOUL DE TERMIGNON ainsi que des documents relatifs au sous-traitant polonais, dénommé Marek GRYGLEWSKI (D 68).

Lorsque ces documents lui seraient présentés en cours de garde à vue, Monsieur Norbert ABOU déclarerait : "*Il s'agit d'un contrat qui veut tout dire et rien dire. C'est un contrat poubelle. Mais finalement j'ai demandé à ce que ce contrat soit annulé, voyant bien qu'il n'avait pas les compétences nécessaires (...) Je pense que c'est une erreur au départ de l'architecte qui a voulu tout mélanger (...)*". Lorsque les enquêteurs lui feraient observer qu'il n'était trouvé aucune trace de cette annulation, Monsieur ABOU répondrait : "*Ce marché a été dévolu à d'autres entreprises. Il a été annulé de fait*". Pour le reste, Monsieur ABOU contesterait formellement le récit fait par Monsieur KRUPA de leur collaboration sur le chantier de Termignon (D 102/2 et D 102/3).

Monsieur Mohamed ALLOUACHE, gérant de la société BCRI - dont 2 salariés n'étaient pas déclarés lors de contrôle du 21 juin 2007 - déclarait avoir rencontré personnellement Monsieur Norbert ABOU pour lui demander du travail. Monsieur ABOU l'avait mis en relation avec son architecte, Monsieur Xavier MICHON, qui lui avait proposé de venir travailler sur le chantier du Termignon. Monsieur Norbert ABOU lui avait demandé de lui fournir le K-bis de sa société et le devis établi avec l'architecte, mais pas, avant le contrôle, d'attestation sur l'honneur selon laquelle il s'engageait à faire exécuter les travaux par des salariés régulièrement déclarés (D 119).

Monsieur Nicolas CEGLIA, pilote du chantier, disait ne pas connaître les salariés déclarant travailler comme électriciens pour LUZ CONSTRUCTION et n'avoir même jamais entendu parler de cette entreprise. Pour lui, l'électricité était réalisée par deux autres entreprises, RENOVABAT qui employait des Polonais pour les travaux intérieurs et BASSOLE qui s'occupait des travaux extérieurs, précisément du transformateur. Il disait ne venir sur le chantier qu'une fois par semaine et n'avoir pas rencontré de problèmes avec les entreprises qui y intervenaient. Il déclarait que la livraison du bâtiment devait avoir lieu d'ici la fin du mois de juillet 2007. Interrogé sur Cyril, Yohan et Norbert ABOU, il déclarait n'avoir affaire qu'avec ce dernier (D 21).

Bien que s'étant vu remettre une convocation en mains propres, Monsieur Norbert ABOU ne se présentait pas dans les locaux des services de police le 27 juin 2007 (D 70). Il était interpellé le 2 juillet 2007, à l'occasion de la perquisition des locaux de la société ABINVEST près de Montpellier (D 83).

En 18 mois, la Police aux frontières avait constaté sur le chantier des "*Terrasses de Termignon*" l'emploi de pas moins de 49 ouvriers dissimulés

dont 30 en situation irrégulière (D 82).

Ce service estimait avoir mis à jour une filière organisée recourant à
- des recruteurs en région parisienne,
- des convoyeurs non déclarés et sans titre de travail,
- des intermédiaires rémunérés pour fournir la main-d'oeuvre,
- des embauches verbales sans contrat écrit ni promesses précises de rémunération,
- l'hébergement sur le chantier même des ouvriers clandestins originaires pour la plupart d'Afrique de l'Ouest ou d'Haïti.

Il était établi que le promoteur, maître d'ouvrage - la Société Civile de Vente Immobilière Terboul de Termignon - dirigée de fait par Monsieur Norbert ABOU, ne demandait à ces artisans, immatriculés ou non, aucune attestation sur l'honneur ou déclaration de l'URSSAF.

Monsieur Norbert ABOU avait des rapports directs avec les entrepreneurs, ces derniers soulignant qu'il fournissait parfois le matériel et qu'il était présent aux réunions de chantier.

Monsieur Al Hassane DRAME, gérant de la société ACOURDO, déclarait notamment "*j'ai signé un contrat de sous traitante directement avec monsieur ABOU Norbert, au mois de mars 2006, pour un montant de 150.000 Euros hors taxe, que pour des travaux de plomberie. Aujourd'hui ma situation de société se trouve en liquidation judiciaire (...) Monsieur ABOU me faisait part d'autres chantiers pour me convaincre de travailler correctement pour lui et il me faisait croire que les chantiers de Clermont-Ferrand, de Dreux, Super Lionront, après Termignon allaient être pour moi. Des contrats ont été signés avec le gros oeuvre pour un montant total des 3 chantiers de 1.600.000 Euros que pour la plomberie et l'électricité.*
Ma confiance envers monsieur ABOU m'a fait travailler sur des chantiers pour sa propre fille sur Montpellier, dans sa maison personnelle pour la somme de 30.000 Euros établie sur facture, qu'il a déchirée une fois sur place. Monsieur ABOU me faisait comprendre que pour obtenir les autres chantiers, il fallait que je fasse le chantier sur la maison de sa fille, et c'est là qu'il a déchiré la facture, en justifiant que le montant serait réglé par rapport à un futur chantier. Sa fille se nomme Aline ABOU, et l'adresse des travaux est à Castello (34), je ne peux vous dire l'adresse exacte de tête. Ce chantier a nécessité la présence de trois personnes pour une durée d'un mois et demi. Les travaux faits se composaient de la pose d'une chaudière murale mixte (eau chaude sanitaire et chauffage), la pose d'un radiateur, une douche italienne, une douche normale, un meuble vasque dans la salle d'eau, baignoire, préparation arrivage cuisine, on a repris toutes les canalisations à l'intérieur de la maison ainsi que l'arrivée d'eau froide de l'extérieur à la chaudière, passage du gaz (intérieur/extérieur), installation de la VMC, l'électricité également en totalité, du tableau électrique aux prises téléphoniques installées à neuf. À leur bureau, un chèque de 10.000 Euros a été établi sur les travaux de Clermont-Ferrand pour la société ACOURDO, alors que je n'avais pas encore attaqué ce chantier. Ce montant m'a été confié non pas comme paiement mais pour

acheter du matériel à LA PLATE-FORME DU BÂTIMENT, qui est un fournisseur général. La facture était de 7.200 Euros. Il m'a été imposé de faire dormir sur place mes employés pour le chantier de Montpellier, ce qui m'a coûté la location d'un appartement pour les gars qui se chiffre à 300 Euros par semaine, de plus j'ai du prendre mon personnel travaillant sur le chantier de Termignon pour Montpellier.
Au mois de juin, les non paiements de facture ont vraiment commencé, juste avant mon départ pour le Sénégal. Lorsque je suis parti au Sénégal, Monsieur ABOU devait continuer à payer la location de l'appartement loué pour mon personnel, mais au contraire, il les a fait aller dans les appartements en construction, sans électricité, sans eau potable, car la construction était en cours.
Un appartement en bord de mer à Palavas les Flots pour le père de Monsieur ABOU a été rénové également pour le sanitaire, à savoir la pose d'une douche, WC, lavabo, désinstallation et repose en neuf. Le prix n'a pas été défini, mais c'était une condition pour obtenir un autre chantier, c'était un dû, un service que nous devions lui rendre de manière imposée, pour continuer à travailler avec lui (...)
Question de l'enquêteur : Pour le chantier de la fille de Monsieur ABOU, comment cette dernière vous a justifié le paiement des travaux ?
[Réponse :] *nous avons vu sa fille tous les jours, mais aucune fois, elle ne m'a parlé du paiement, ni de quoi que ce soit, il était clair pour elle, que les travaux se traitaient par l'intermédiaire de son père. Idem pour l'appartement de son père. Ils nous faisaient comprendre qu'ils ne s'occupaient pas de çà, mais derrière ils mettaient une pression pour faire les travaux le plus rapidement possible et pour que çà marche vite. C'est à cause de monsieur ABOU que j'ai coulé ma société, il abusé de ma confiance, jusqu'au bout. Moi, je lui ai fait gagner de l'argent et lui*
au contraire, il m'a fait perdre ma société, en plus il ose me traiter de voleur" (D 170).

Les enquêteurs notaient que Aline n'était pas le prénom d'une fille de Monsieur Norbert ABOU mais celui de son épouse.

Informé de ces déclarations, Monsieur ABOU ferait observer aux enquêteurs qu'il n'y avait ni chaudière ni radiateur à son domicile. Il affirmerait que la société ACOURDO n'était jamais intervenue chez lui mais il admettrait qu'un ouvrier de cette entreprise avait installé une douche au domicile de son père et qu'il ne savait pas si une facture avait été établie.

Les enquêteurs feraient observer à Monsieur Norbert ABOU que d'après le grand livre de la SCV MERBOUL DE TERMIGNON, la société ACOURDO avait reçu des règlements excédant de près de 70.000 € le montant total des factures qu'elle avait présentées. Il répondait ne pas s'expliquer ces versements dépassant le prix facturé.

Monsieur Mefis MEDOUARD, ressortissant Haïtien et autre dirigeant d'entreprise intervenu sur le chantier de Termignon - 4 ouvriers dissimulés travaillant pour lui y avaient été contrôlés en novembre 2006 - à qui Monsieur

KRUPA disait avoir succédé, déclarait lui aussi avoir réalisé des travaux de rénovation au domicile de Monsieur Norbert ABOU. Ces travaux devaient être facturés sur le chantier de Termignon.

La perquisition du domicile de Monsieur Norbert ABOU permettrait d'y trouver des factures d'achats de matériaux dont il dirait qu'elles correspondaient précisément à de tels travaux. Mais on ne trouverait aucune facture d'artisan pouvant correspondre à la mise en oeuvre de ces matériaux. Monsieur Norbert ABOU répondrait : "*ce sont des choses que nous avons fait nous-mêmes avec également des coups de main à droite à gauche, de gens qui l'ont fait pour nous remercier gracieusement, et notamment un dénommé Guena (...) C'est un gars qui était pilote de chantier sur Termignon*". S'il reconnaissait que Monsieur MEDOUARD était venu à son domicile dans l'Hérault dans la perspective d'y réaliser des travaux de peinture, Monsieur ABOU affirmait avoir refusé son intervention. Il ajoutait : "*Je ne voulais pas mêler les entreprises de Termignon à mon domicile. Pourquoi aurais-je fait cela, alors qu'étant en SCI, je pouvais faire passer les frais en travaux*".

Monsieur Thierry URVOY, pilote de chantier et ancien salarié de ABINVEST, s'était présenté aux services de police dès le 16 février 2007. Il disait qu'après lui avoir reproché de défendre les entreprises en demandant qu'elles soient payées en temps et heure, Monsieur Norbert ABOU lui avait demandé de démissionner de son emploi à la société ABINVEST pour intégrer une structure dénommée EPS mais qu'on lui avait fait ensuite connaître que sa période d'essai n'était pas concluante, si bien qu'il avait dû partir sans qu'on doive le licencier. Lorsqu'il avait menacé Monsieur ABOU de révéler ses agissements, celui-ci lui avait répondu que s'il le faisait, il le traînerait dans la boue.

Outre des conditions de travail particulièrement difficiles - à l'en croire jusqu'à 16 heures par jour - Monsieur URVOY évoquait lui aussi des travaux faits au domicile de Monsieur Norbert ABOU par des entreprises intervenant sur le chantier de Termignon, notamment une société MGP dirigée par Monsieur Stéphane GUILLET qui aurait réalisé des travaux de parquet. Il expliquait que l'absence de ces entreprises du chantier qui les employait, pendant parfois deux semaines, désorganisait gravement les travaux (D 166).

Monsieur Norbert ABOU réfutait ces déclarations en évoquant le contentieux - portant notamment sur des notes de frais - qui avait abouti au licenciement de Monsieur URVOY. Il ajoutait que le même URVOY lui avait demandé une fausse déclaration pour bénéficier d'allocations chômage.

Monsieur Christophe CERISY, architecte pilote du projet "*Les Terrasses de Termignon*" de juillet 2005 à juillet 2006, s'était lui aussi présenté spontanément le 21 février 2007 au service de la police aux frontières pour les informer de certains agissements de la SCV MERBOUL et de son dirigeant, Monsieur Norbert ABOU. Il expliquait sa démarche par ses difficultés à obtenir des sommes qui lui étaient dues sur deux projets, l'un dans l'Eure et l'autre dans le Cantal. Il disait que la SCV MERBOUL DE TERMIGNON lui

devait 180.000 Euros.

Il estimait à environ 40 le nombre de sociétés ayant rencontré de graves difficultés de trésorerie en raison de la « *stratégie ABOU* » et à 10 le nombre de celles qui avaient déposé le bilan.

Il faisait aux enquêteurs un résumé de l'historique du chantier des "*Terrasses de Termignon*", évoquant des malfaçons, l'absence de plans d'exécution, l'abandon par le gestionnaire qui avait été mandaté et la désignation d'un nouveau gestionnaire. Selon lui, il n'y avait plus d'assurance dommage ouvrages sur les immeubles de Termignon depuis qu'il avait retiré sa garantie en cours de chantier (D 171).

Monsieur ABOU qualifierait ses déclarations de "*conneries*" et leur auteur "*d'escroc*" (D 104/5).

Monsieur CERISY dénonçait aussi un système de cavalerie consistant à faire financer par les acquéreurs d'un futur programme immobilier, les dettes du précédent : "*il semble que ce soient les opérations en cours ou à venir qui financent la fin de ce programme, forcément, à la fin, les propriétaires des opérations suivantes seront spoliés*".

Monsieur CERISY s'étonnait de ce qu'alors que monsieur ABOU rencontrait des difficultés sur des programmes en cours, il continuait ses acquisitions. Il venait en effet de prendre le contrôle de trois domaines de type châteaux, à Etiolles dans l'Essonne, à Ronuqueux près de Lyon, et à Saint Laurent d'Aigouse, près de Montpellier.

Monsieur Jean-Claude RIANT, ancien salarié de la SARL ABINVEST, était entendu par les enquêteurs puis par le magistrat instructeur. Il expliquait avoir été directeur de travaux pendant 26 ans dans la société EIFFAGE SAE.

Il qualifiait "*d'atroce*" l'état des chantiers au plan de l'organisation comme de la qualité des travaux. D'après lui, Monsieur Norbert ABOU appelait Monsieur Nicolas CEGLIA 15 à 20 fois par jour et vociférait après lui au téléphone.

Il déclarait avoir constaté que les salariés étaient hébergés dans des conditions anormales sur les chantiers du Termignon et de Super Lioran. Il disait avoir vu des ouvriers du chantier du Termignon dormir à 7 ou 8 sur des matelas posés à même le sol dans des appartements de 30 m² non achevés. Sur le chantier SUPER LIORAN, il disait avoir vu une dizaine d'ouvriers dormir sur des matelas posés au sol avec des toilettes et des douches sommaires bricolées à partir d'un branchement d'eau.

Il avait tenté de reprendre les chantiers mais disait avoir ressenti de l'indifférence de la part de Monsieur Norbert ABOU.

Il disait aussi que Monsieur Nicolas CEGLIA lui avait dit que les marchés avaient été traités à des prix très serrés et confié que l'argent partait pour des

raisons fiscales en Lettonie, pays dans lequel la société DAD avait son siège.

Concernant le « *système ABOU* », il disait avoir reçu les confidences de nombreux entrepreneurs venus réclamer d'être payés, précisant que c'était Monsieur Norbert ABOU qui fixait le prix, leur demandait de mettre de la main d'œuvre sur le chantier et leur proposait de leur avancer le matériel s'ils ne disposaient pas des fonds nécessaires. Il soulignait également que c'était après le contrôle de la Police aux frontières du 20 juin 2007 que Monsieur ABOU avait fait rédiger la délégation de pouvoir prévue à son contrat de travail.

Il décrivait la "*stratégie ABOU*" consistant à appâter les sociétés en leur versant une première somme supérieure à celle qu'elles demandaient. Mise en confiance l'entreprise travaillait beaucoup sans demander de nouvelles situations intermédiaires. Lorsqu'à la fin elle demandait le règlement du solde, Monsieur Norbert ABOU ne la payait pas (D 16, D 17, D 184, D 221).

Plusieurs gérants de sociétés ayant travaillé sur le chantier, le chef de chantier et l'architecte initial pilote du chantier dénonçaient cette « *stratégie ABOU* » consistant à mettre les entrepreneurs en confiance en les payant dans un premier temps suivant les situations puis en ralentissant les paiements pour finir par les arrêter totalement. Pour que ces entreprises continuent malgré tout à travailler, ABOU leur promettait d'autres chantiers. Les entreprises, après épuisement de leur trésorerie, rencontraient des difficultés financières. Monsieur Norbert ABOU profitait de leur dépôt de bilan pour ne pas les payer et les remplaçait sur le chantier par de nouveaux intervenants.

*

Celui que d'aucuns présentaient comme l'architecte en charge du chantier à la suite de Monsieur CERISY, Monsieur Xavier MICHON LEHNEBACH, était radié du tableau de l'ordre des architectes depuis le 16 décembre 1999 et avait fait l'objet d'une interdiction d'exercer. Il établissait des documents dont l'en-tête évoquait une collaboration avec un architecte DPLG, Monsieur Claude DEBRAY, que personne n'a dit avoir vu intervenir sur le chantier.

De Monsieur Xavier MICHON LEHNEBACH, Monsieur Jean-Claude RIANT disait : " *[Il] m'a été présenté comme architecte, associé du cabinet DEBRE à Rouen. Je pense qu'il a en fait été radié de l'ordre et lorsque j'en ai fait la remarque à Norbert ABOU, celui-ci m'a indiqué que ça lui était indifférent. Lorsque j'ai interrogé LENNEBACK sur son statut, il m'a parlé d'un contrat conclu avec Norbert ABOU que je n'ai pas réussi à voir jusqu'à présent. Je l'ai senti indifférent à ce que je lui demandais. Je l'ai vu sur le chantier de Termignon, recevoir des entreprises, signer des documents avec le cachet du cabinet DEBRE. J'ai sollicité l'organisation d'une réunion avec lui en présence de Marc TOMBEZ, de Norbert ABOU et de moi-même. Je lui ai signifié qu'il était impossible de travailler ensemble, car pour moi c'était un "enfumeur" et que je sollicitais son départ en raison de son incompétence. Quelques jours plus tard, alors même que Norbert ABOU l'avait convoqué pour un nouveau rendez-vous, il n'est pas venu. Norbert ABOU en a plutôt ri et il m'a expliqué*

que LENNEBACK était nécessaire parce qu'il arrivait à endormir Nicolas SARKADI, président de l'association des acquéreurs des appartements de Termignon. J'ai alors compris qu'il me faudrait supporter de travailler avec lui. Lorsque je lui ai demandé pourquoi il fallait endormir SARKADI, il m'a expliqué que sur le chantier, le travail était mal fait, qu'il y avait un an de retard et que les acquéreurs ne percevaient pas les loyers que INFINITY HOMES, par l'intermédiaire de sa filiale TEKOYA aurait dû leur verser au titre de la location des appartements. Dans les prévisions contractuelles, les acquéreurs ont en effet la jouissance de l'appartement pendant 3 semaines par an et le reste du temps, les biens sont disponibles à la location".

Les enquêteurs se convainquaient de ce que Monsieur Xavier MICHON LEHNEBACH exerçait illégalement une activité d'architecte sous couvert du cabinet Claude DEBRAY situé à Rouen.

En effet, il était radié du tableau de l'ordre des architectes depuis le 16 décembre 1999. Par jugement du 10 octobre 2007 sur assignation du Trésor Public, la chambre des procédures collectives du Tribunal de grande instance de Nanterre avait prononcé sa liquidation judiciaire.

Le 6 décembre 2007, lors du contrôle du chantier de Termignon, les services de police constataient que Monsieur Xavier MICHON LEHNEBACH établissait et faisait signer des procès-verbaux de réserves acquéreurs sur lesquels il était écrit que le maître d'ouvrage était assisté de « DEBRAY ARCHITECTE DPLG et MICHON LEHNEBACH ARCHITECTURE ».

En outre, il ressortait de l'audition de plusieurs salariés que Monsieur Xavier MICHON LEHNEBACH s'était présenté comme étant l'architecte.

Dans deux courriers des 25 septembre et 9 novembre 2007, adressés par la SCV MERBOUL TERMIGNON au Ministère de l'écologie et du développement durable, la SCV MERBOUL avait présenté Monsieur Xavier MICHON LEHNEBACH comme l'architecte du programme (D 44).

Monsieur Claude DEBRAY déclarait avoir été abusé et mêlé à une affaire dont il n'avait pas imaginé l'importance. Il présentait Monsieur Xavier MICHON LEHNEBACH comme "*un beau parleur*" qui lui avait fait miroiter qu'il pouvait lui faire connaître des investisseurs dans le domaine de la promotion immobilière.

Monsieur MICHON LEHNEBACH lui avait dit avoir décroché une mission sur le chantier du Lioran. Lorsqu'il avait été convoqué pour se rendre sur ce chantier, en 2006, il avait demandé à Monsieur DEBRAY de l'accompagner et de payer leurs deux billets de train. Arrivé sur le chantier, Monsieur DEBRAY avait constaté qu'il paraissait à l'abandon. Il y avait vu certaines choses qu'il qualifiait d'incroyables, notamment un talus incliné à au moins 80°, situé derrière un des bâtiments. Il avait dit à Monsieur MICHON LEHNEBACH ne vouloir en aucune manière s'impliquer dans ce chantier.

Monsieur DEBRAY expliquait que, se disant interdit bancaire, Monsieur MICHON LEHNEBACH lui avait demandé d'encaisser ses honoraires sur son compte et de lui reverser en espèces les sommes qu'il facturait. Il indiquait que c'était ainsi qu'il avait constaté que Monsieur MICHON LEHNEBACH travaillait avec Monsieur Norbert ABOU non seulement sur le chantier du Lioran mais également sur celui de Termignon. Il estimait à environ 100.000 € les sommes qu'il avait ainsi reversées à Monsieur MICHON LEHNEBACH. Il précisait qu'elles lui avaient valu un redressement fiscal car c'était sous son nom qu'elles avaient été facturées.

Il considérait l'en-tête des documents signés par Monsieur MICHON LEHNEBACH pour attester l'avancement des travaux comme un montage destiné à leur donner crédit. Lorsque les enquêteurs l'informaient de l'utilisation qui avait vraisemblablement été faite de ces documents, Monsieur DEBRAY répondait : "*si effectivement l'état d'avancement décrit est un faux, alors oui il s'agit d'une escroquerie, mais elle est l'oeuvre de M. MICHON qui m'a véritablement abusé*". Il indiquait que les bureaux de contrôle SOCOTEC et VERITAS cherchaient à engager sa responsabilité - surtout celle de son assurance - sur les deux chantiers en raison de la mention de son nom sur les documents, selon lui fabriqués de toutes pièces par Monsieur MICHON LEHNEBACH.

Il affirmait n'être en aucune manière associé avec Monsieur MICHON LEHNEBACH et n'avoir appris que bien après que celui-ci avait été rayé de l'ordre des architectes (D 236).

En garde à vue, Monsieur Xavier MICHON LEHNEBACH confirmait son impossibilité d'utiliser le titre d'architecte, l'absence totale de Monsieur Claude DEBRAY sur les chantiers et affirmait que Monsieur Norbert ABOU était au courant de ces difficultés.

Il exposait avoir, avec la SCV MERBOUL, assuré le suivi de chantier de Termignon et de Super Lioran (suivi de la réception des acquéreurs, vérification du respect des normes du bâtiment...).

Il admettait avoir été présent aux réunions aux lieux et place de Monsieur Claude DEBRAY, expliquant que sa mission était une mission de maîtrise d'œuvre et non d'architecte.

Il reconnaissait que les attestations d'avancement des travaux en date des 25 et 30 octobre 2007 à l'en-tête de CLAUDE DEBRAY ARCHITECTE ET MICHON LEHNEBACH ARCHITECTURE qu'il avait signées et qui avaient été présentées aux services fiscaux et aux notaires pour obtenir des décaissements de fonds en fonction de l'avancement des travaux, mentionnaient deux adresses inexactes (l'une à laquelle aucun local n'avait jamais été loué, l'autre étant l'ancienne adresse de son activité d'architecte avant sa liquidation).